

Point 18 – Pacte de Progrès Concerté (PPC) entre Nantes Métropole – La ville de Nantes et l'Université de Nantes 2013 -2014 - Approbation

Point 19 – Université de Nantes – Attribution exceptionnelle

Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Monsieur le Président, chers collègues,

L'enseignement supérieur et la recherche sont essentiels pour le développement territorial, le rayonnement et l'attractivité.

La contractualisation présente dans ce nouveau Pacte de Progrès Concerté entre Nantes Métropole et l'Université renforce ce lien. Ce partenariat montre tout l'intérêt que porte Nantes Métropole pour le développement de son université, la vie étudiante étant un axe fort de ce soutien.

Investir dans la connaissance et pour la jeunesse, c'est en effet faire le pari d'avenir. C'est faire le pari de la réussite étudiante, et sur ce point il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui, l'on constate une dégradation de la réussite en licence et de l'égalité des chances. Seuls 13% des enfants des familles aux revenus modestes sont inscrits an 1^{ère} année après le bac, 9% accèdent au master, et 5% en doctorat.

Cependant, nous tenons à rappeler le contexte bien particulier dans lequel se fait cette contractualisation. De 2002 à 2012, sous les quinquennats Chirac et Sarkozy, l'enseignement supérieur et la recherche publics ont été la cible de nombreuses attaques visant à les transformer en profondeur. Deux dispositifs successifs, le Pacte pour la recherche en 2006 et la loi LRU (loi Libertés et responsabilités des Universités) en 2007 ont introduit le principe de concurrence généralisée. **La loi LRU a instauré pour les universités une gouvernance autoritaire et une pseudo-autonomie qui se réduit à la**

gestion de la pénurie. La délibération sur l'aide exceptionnelle qui va suivre en est une traduction. Il est aujourd'hui clair que les politiques d'autonomie renforcent le désengagement financier de l'Etat. Il nous faut aujourd'hui réparer tous les dégâts.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche en débat actuellement se distancie des orientations données par la loi LRU, c'est une bonne chose. **Il nous faut en effet agir pour un enseignement supérieur et un potentiel de recherche publics en mesure de faire face aux défis actuels en matière d'appropriation des connaissances, de participation éclairée de toutes et tous aux choix de tout ordre qui engagent l'avenir. Pour répondre à cet enjeu essentiel, la question des moyens disponibles est essentielle,** comme par exemple ressortir la masse salariale de la gestion des établissements et la réintégrer dans le budget de l'Etat.

En dernier lieu, le soutien apporté pour un développement de l'Université lui permettant une meilleure intégration dans l'espace socio –économique de la métropole nantaise doit être accompagné d'une exigence forte : celle de la coopération et non celle de la concurrence. En effet, l'idée centrale de ce rapprochement ne peut être la recherche de source de profits avant toute autre dimension. **La coopération entre la recherche publique et le secteur économique doit réellement prendre le pas sur l'asservissement de la première aux intérêts du capital industriel et financier.**

Permettre à l'enseignement supérieur et la recherche de se hisser à la hauteur de la connaissance libre et partagée doit être l'axe essentiel de notre soutien.

Je vous remercie de votre attention.